



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-208

Objet : Rue Victor Hugo (face au n°11)

Stationnement interdit sur environ 3 emplacements

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande présentée par Madame Lauryne Lallier – domiciliée 11 rue Victor Hugo – 35600 Redon, afin de permettre son déménagement à cette même adresse, le vendredi 28 mai 2021, en stationnant camion de déménagement à cheval sur le trottoir,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ce déménagement, et ainsi en limiter l'impact sur la circulation, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur 3 emplacements de stationnement situés en zone bleue, rue Victor Hugo (face au n°11), le vendredi 28 mai 2021, à partir de 14h00 et ce jusqu'à 20h00,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement de l'intervention citée ci-dessus, rue Victor Hugo (face au n°11), le stationnement des véhicules sera interdit sur 3 emplacements de stationnement, le vendredi 28 mai 2021, à partir de 14h00 et ce jusqu'à 20h00.

ARTICLE 2 : Les Services Techniques de la Ville de Redon se chargeront de la mise en place des panneaux nécessaires à l'information des usagers. Le maintien de ces panneaux sera sous la responsabilité de Madame Lauryne Lallier.

ARTICLE 3 : Madame Lauryne Lallier devra respecter les préconisations sanitaires en vigueur à la date du déménagement.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 26 mai 2021

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Christian Bourgeon

